

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

1873^e SÉANCE : 15 JANVIER 1976

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1873)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/ . . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1873ème SÉANCE

Tenue à New York, le jeudi 15 janvier 1976, à 10 h 30.

Président : M. Salim A. SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1873)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

Le problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises précédemment par le Conseil [1870e à 1872e séances], j'invite les représentants de l'Égypte, des Emirats arabes unis, de la Jordanie, de la Mauritanie, du Qatar, de la République arabe syrienne et de la Yougoslavie, selon la pratique habituelle et les dispositions pertinentes de la Charte et du règlement intérieur provisoire, à participer à la discussion sans droit de vote. Conformément à la décision prise par le Conseil [1870e séance], j'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à participer à notre débat.

Sur l'invitation du Président, M. Abdel Meguid (Égypte), M. Sharaf (Jordanie), M. Allaf (République arabe syrienne) et M. Khaddoumi (Organisation de libération de la Palestine) prennent place à la table du Conseil; M. Ghobash (Emirats arabes unis), M. El Hassen (Mauritanie), M. Jamal (Qatar) et M. Petric (Yougoslavie) occupent les places qui leur sont réservées sur les côtés de la salle du Conseil.

2. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : La question dont est saisie la session actuelle du Conseil n'est pas nouvelle pour l'Organisation.

Elle a fait l'objet de débats pendant plus de 27 ans, des années de bouleversements, de conflits et de violence au Moyen-Orient, violence qui, pendant les années récentes, a eu tendance à déborder les limites de la région. La signification de la session actuelle est due au fait que pour la première fois au cours de ces nombreuses années, le Conseil se trouve amené à examiner un problème créé par sa propre décision de 1947.

3. La position du Pakistan sur la question est bien connue; je vais cependant en rappeler rapidement les éléments essentiels. Nous continuons à penser qu'une injustice a été commise lorsque, sans consulter la population du territoire, contre sa volonté connue et au mépris de sa résistance manifeste, l'Organisation des Nations Unies a décidé de partager la Palestine. Nombreux étaient ceux qui prévoyaient à l'époque que des troubles et de l'amertume s'ensuivraient. Le représentant du Pakistan, à cette époque, sir Choudhri Mohammed Zafrullah Khan, avait lancé cette mise en garde : "Nous craignons fort que les bienfaits, si bienfaits il y a, auxquels aboutira le partage seront faibles comparés aux dommages qu'il pourrait susciter".

4. Mon pays n'est pas insensible aux torts et aux indignités que les Juifs ont dû subir au cours des siècles de la part de leurs compatriotes dans certains pays. Parlant à la Conférence islamique au sommet qui s'est tenue à Lahore en février 1974, le premier ministre Bhutto disait que "Les pogroms infligés aux Juifs au cours des siècles et l'holocauste dont ils ont été victimes sous les nazis remplissent certaines des pages les plus sombres de l'histoire des hommes". Et il a ajouté que, "en tant que Musulmans, nous n'avons pas d'hostilité contre une communauté humaine quelle qu'elle soit; lorsque nous le disons nous n'excluons pas le peuple juif. A l'égard des Juifs en tant que Juifs nous n'avons aucun ressentiment". Mais, a dit le Premier Ministre "Le rachat aurait dû venir du monde occidental et ne pas être exigé comme il l'a été, du peuple palestinien".

5. En fait, la création d'un foyer séparé pour les Juifs n'était pas la seule solution possible à la discrimination qu'avaient subie les Juifs en Europe et en Amérique et ne pouvait non plus favoriser — ce serait plutôt le contraire — leur pleine assimilation dans le corps politique des sociétés auxquelles ils appartenaient. Les fondateurs du mouvement sioniste eux-mêmes n'avaient pas pour commencer exigé une patrie en Palestine; ils étaient disposés à accepter un territoire ailleurs. Lorsqu'il a été décidé à la place de créer un

Etat juif dans un territoire déjà habité et contre le gré de ses habitants, il était inévitable que des perturbations et des troubles en résulteraient, car comment peut-on créer un Etat juif dans une région où la population juive au début n'était que de 8 p. 100 du total et où les Juifs ne possédaient que 2.5 p. 100 des terres sans modifier la nature démographique et économique du pays ? Comment pouvait-on amener des centaines de milliers de Juifs du monde entier dans ce nouveau "foyer" sans évincer des centaines de milliers d'habitants d'origine ? Ce rassemblement a inévitablement suscité une nouvelle dispersion. Ainsi, le peuple palestinien s'est vu transformé en une multitude sans nom, amorphe, condamnée à vivre de la générosité internationale dans des camps de réfugiés, à proximité presque immédiate de ses foyers ancestraux, de ses biens, des fermes où ils avaient travaillé et des vergers qu'ils avaient plantés. Il est vrai que le Conseil a adopté une résolution demandant le retour à leurs foyers des réfugiés qui le souhaitaient, mais cette résolution est restée lettre morte. On présumait vraisemblablement que les victimes finiraient par accepter leur sort comme étant voulu par la divinité et immuable et qu'ils apprendraient à vivre dans leur infortune. En 1973 encore, peu de temps avant la guerre d'octobre, celle qui était alors Premier Ministre d'Israël, Mme Golda Meir, pouvait s'exclamer répondant à une question : "Qui sont les Palestiniens ? Ils n'ont jamais existé."

6. Hier, j'ai vu dans un journal une explication assez tirée par les cheveux de ce qu'elle entendait précisément, et parlant pour mon propre nom je dois dire que les choses ne sont pas plus claires qu'avant. Et comment devons-nous comprendre l'absence à cette table aujourd'hui du représentant d'Israël ?

7. Le reste du monde, cependant, a fini par reconnaître que la question de Palestine est au cœur du conflit du Moyen-Orient — reconnaissance qui ne leur a pas été accordée mais qui, pour reprendre les paroles du Premier Ministre Bhutto "a été gagnée par les fils et filles héroïques de Palestine par leurs souffrances, leur courage et la constance de leur engagement".

8. Il est maintenant hors de doute, si l'on veut que la paix règne et qu'un règlement durable soit établi entre les peuples de la région, que les questions créées par la décision fatale de 1947 doivent être traitées et résolues. L'existence d'Israël ne peut s'édifier sur l'extinction de la Palestine. Le Conseil ne peut méconnaître plus longtemps la réalité palestinienne, alors qu'une nation entière a été déplacée, a été privée d'Etat, une nation dont l'existence avait pourtant été prévue dans la résolution même! — adoptée par une majorité étroite, peu convaincue, mécanisée par les pressions et les manœuvres les plus extraordinaires — qui établissait au Moyen-Orient un foyer pour des colons d'Europe et d'Amérique qui, aujourd'hui encore, doivent souvent être persuadés et incités à s'y rendre.

9. Si j'ai rappelé ces choses, c'est parce que nous estimons que le Conseil, pour arrêter des mesures réellement efficaces, doit considérer la situation sous son angle véritable et d'une manière globale. Nous pensons que la situation au Moyen-Orient se trouve à un tournant. Nous croyons qu'il est possible de parvenir à un règlement bénéfique, un règlement apportant la paix et la stabilité à la région et posant les fondations sur lesquelles les nations de cette région pourront développer des relations normales à mesure que se déroulera l'histoire. Mais il est évidemment possible aussi qu'on laisse échapper l'occasion et, une chose entraînant une autre, que la guerre éclate à nouveau là-bas, apportant la mort et la destruction à des peuples qui, aujourd'hui, désirent si manifestement le retour de la paix et de la tranquillité.

10. On affirme que le Conseil de sécurité ne serait pas l'organe approprié pour des négociations concrètes pouvant permettre aux parties au différend de jauger leurs intentions respectives et de parvenir à un accord. Nous ne pensons pas de la sorte. Nous ne pensons pas que le Conseil ne soit pas qualifié pour intervenir dans les différends entre les nations ou qu'il ne possède pas la responsabilité voulue pour prendre des mesures appropriées afin de préserver la paix et la tranquillité dans le monde. Le Conseil a été précisément créé pour accomplir ces tâches et fonctions. Nous ne préconisons pas, pour l'instant, que le Conseil intervienne directement dans le processus de règlement de paix. Il existe à cette fin un organisme, placé sous la coprésidence des Etats-Unis et de l'Union soviétique, bien que la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, de Genève, n'ait pas encore été utilisée comme il avait été prévu lors de sa création. Néanmoins, les choses ne sont pas restées immobiles. Les efforts entrepris par les Etats-Unis et son secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger ont conduit à trois accords importants, bien que limités dans leur portée territoriale et politique.

11. Lors de la visite qu'il a récemment rendue au Sri Lanka, le premier ministre Bhutto a dit : "Nous sommes inquiets de voir que l'Accord sur le dégage-ment du Sinaï [S/11818 et Add.1 à 5] n'ait pas été suivi par d'autres mesures propres à désamorcer la situation sur le front syrien ainsi que dans les autres territoires arabes occupés par Israël." M. Bhutto a demandé au Conseil de sécurité de s'occuper sans tarder, à sa session actuelle, de favoriser un règlement d'ensemble. Il a ajouté :

"La situation actuelle, c'est-à-dire l'état de "ni guerre ni paix" au Moyen-Orient reste précaire. Le temps ne travaille pas pour la paix; il ne travaille certainement pas non plus pour Israël. D'autre part, tous les signes et indices montrent que le moment est venu de trouver une solution sur la base d'un retrait israélien de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, une solution qui tienne compte aussi des aspirations nationales du peuple palestinien."

12. J'ai dit tout à l'heure que le Pakistan n'attend pas du Conseil de sécurité qu'il conduise les négociations sur le Moyen-Orient. Nous pensons par contre que le Conseil peut et doit énoncer les larges principes qui doivent guider le processus de négociation pour lui permettre de parvenir à une conclusion rapide et satisfaisante. Nous croyons que si toutes les parties intéressées le désirent, le Conseil pourrait prendre des mesures importantes et constructives à l'étape actuelle pour faciliter ce processus.

13. Il nous paraît indispensable qu'au cours de cette session le Conseil prenne acte des droits nationaux du peuple palestinien, de son droit à l'autodétermination, de son droit à voir rétablies son entité et sa souveraineté nationales, et de son droit à rentrer dans ses foyers ou à recevoir une compensation pour les biens qu'il a perdus. Ce faisant, et comme le représentant de la Syrie nous l'a rappelé récemment [187^e séance], le Conseil ne ferait rien de plus qu'exiger la mise en œuvre totale et sincère de ses propres décisions, qui restent toujours valables.

14. Comme je l'ai dit au cours d'une précédente séance, nous reconnaissons l'OLP comme le seul représentant légitime du peuple palestinien, et nous estimons qu'elle est pleinement habilitée à parler et à négocier en son nom ici comme en toute autre instance. Son statut en tant que tel a été reconnu par tous les pays arabes lors du sommet de Rabat, en octobre 1974. Nous avons aussi entendu ici le représentant de la Jordanie [ibid.] nous dire que cette décision avait l'approbation de son pays et que celui-ci reconnaissait le caractère représentatif de l'OLP. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à la sagesse, au désintéressement et au patriotisme du courageux et éclairé monarque jordanien. Le sommet de Lahore des pays islamiques a lui aussi reconnu le statut de l'OLP, de même que l'Organisation de l'unité africaine et le mouvement des non-alignés. Quant à l'Assemblée générale, elle a accordé à l'OLP le statut d'observateur en reconnaissance de son caractère représentatif.

15. Même en Israël, les gens les plus éclairés ont demandé la reconnaissance de la réalité palestinienne et ont conseillé de négocier avec les représentants de la Palestine. Il est curieux, il est significatif, peut-être, que le peuple palestinien, que les Nations Unies ont divisé et déplacé, se trouve aujourd'hui représenté devant le Conseil, alors que le représentant d'Israël, c'est-à-dire d'un Etat qui doit son existence aux Nations Unies, soit absent et poursuive à l'extérieur une campagne de calomnies et de diffamations contre l'Organisation. Israël, qui a souvent accusé les Arabes de refuser la négociation, refuse lui-même aujourd'hui de négocier s'il ne peut pas choisir ses partenaires. Israël refuse de vivre en paix avec ses voisins arabes à moins qu'il ne puisse choisir lui-même ses voisins.

16. Le Conseil de sécurité a, nous semble-t-il, la responsabilité d'examiner les faits qui se sont produits

depuis l'adoption de sa résolution 338 (1973) et les progrès — ou l'absence de progrès — accomplis dans le sens des objectifs énoncés dans cette résolution, ainsi que les raisons expliquant cette situation. La résolution 242 (1967), à l'égard de laquelle le Conseil reste engagé, a été adoptée il y a près de neuf ans. Nous avons toujours soutenu que cette résolution énonçait très clairement les éléments d'un règlement durable entre les pays arabes et Israël, et qu'en particulier elle réclamait le retrait d'Israël des territoires occupés lors de la guerre de 1967. S'il existe la moindre ambiguïté à cet égard, elle ne peut résider que dans des intentions et objectifs inavoués; il n'en existe pas dans les termes de la résolution. Quoi qu'il en soit, le Conseil ne saurait tolérer des attermoissements et une inaction systématique.

17. A ce propos, nous prenons note des allusions constantes à la sécurité d'Israël et à la nécessité de lui fournir des garanties et des assurances quant à sa sécurité et son existence à venir. Ma délégation a deux observations à faire à cet égard. La première, très particulière, est que c'est Israël qui, depuis sa création, a constamment élargi ses frontières aux dépens de ses voisins. La seconde observation, d'application générale, est que la sécurité d'un Etat ne peut reposer sur l'insécurité des autres. L'idée que la sécurité d'un pays dépend du tracé géographique de ses frontières n'est pas seulement inacceptable en droit international et selon les principes de la Charte des Nations Unies, mais a été révélée fallacieuse par l'histoire du Moyen-Orient. Le premier ministre Bhutto a dit au Sommet islamique à Lahore : "Aucun Etat ne peut s'arroger le droit de se définir des frontières sûres... La sécurité des frontières d'un Etat dépend de leur conformité aux lois internationales".

18. Depuis plus d'un quart de siècle, Israël a recherché la sécurité par la guerre et la suprématie militaire. Mais chaque guerre, chaque conquête nouvelle a été acquise aux dépens de la sécurité et de la paix. Aujourd'hui, occupant un territoire bien des fois supérieur à celui qu'il possédait en 1948, Israël doit dépenser 12 milliards de dollars par an pour ses forces militaires afin de protéger ses conquêtes. Est-il concevable que les Arabes, de la part desquels Israël exige paix et reconnaissance, donneront à Israël paix et reconnaissance aussi bien que des territoires ? Si Israël est décidé à ne pas restituer les territoires occupés, si l'établissement de colonies de peuplement dans ces territoires est une indication des intentions réelles d'Israël, c'est donc qu'Israël a une fois de plus choisi de faire de l'avenir de la région l'otage des fortunes de la guerre. Le tragique, l'espoir aussi, est que tout cela n'est pas nécessaire. Le temps et la conjoncture sont favorables à la paix. Nous avons écouté les porte-parole des nations arabes et du peuple palestinien et nous ne les avons pas entendus demander la destruction d'Israël. Nous ne les avons pas entendus menacer sa sécurité. Nous n'avons pas constaté de leur part d'hostilité envers le peuple juif.

19. Si Israël recherche une paix réelle, qu'il accepte la réalité de la Palestine et des Palestiniens et qu'il reconnaisse une fois pour toutes que ni le temps, ni l'emploi de la force, ni les menaces, ni les calomnies ne les feront disparaître. Si l'agrandissement territorial n'est pas l'objectif d'Israël, que ses dirigeants cessent de faire des déclarations qui donnent l'impression contraire; qu'Israël renonce à créer de prétendus "faits" dans les territoires occupés et à vouloir changer les caractères démographique et culturel de Jérusalem. S'il veut la sécurité, qu'Israël se déclare disposé à se retirer des territoires occupés depuis juin 1967.

20. Le peuple du Pakistan est uni par des liens de fraternité, de foi et d'espoir avec le peuple arabe du Moyen-Orient. Si nous n'étions unis par ces liens, nous n'en soutiendrions pas moins sa cause, car c'est une cause juste fondée sur des principes que le Pakistan chérit et qui sont l'autodétermination, le respect des principes et des décisions des Nations Unies, le rejet de la force et de l'intimidation, principes que nous avons toujours appuyés près de chez nous et plus loin. Et cependant, nous ne donnons pas aux Arabes un soutien aveugle et irréfléchi, comme hélas Israël semble l'attendre de ses sympathisants dans tous ses caprices et ses manœuvres.

21. Nous ne nous opposons pas à Israël en raison de son système de gouvernement, comme l'un de nos collègues feint de le croire et assurément pas parce que son peuple est juif. Nous disons à Israël, non pas dans un esprit d'hostilité mais par bon sens, qu'il faut voir dans quelle direction se trouvent les intérêts véritables de tous les peuples de cette région ancienne, jadis pacifique où, selon les mots du représentant absent d'Israël, Arabes et Juifs ont vécu ensemble pendant des milliers d'années et où, en 1919, les Juifs recevaient un accueil amical de la part des dirigeants arabes. Que les dirigeants d'Israël se demandent comment ils ont répondu à cet accueil et comment ils pourraient recouvrer cette amitié et cette acceptation d'autrefois.

22. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [interprétation du russe] : Pour commencer cette intervention sur la question que le Conseil examine, je voudrais déclarer que la délégation soviétique se joint aux condoléances formulées ici à l'occasion du décès du premier ministre de la République populaire de Chine, M. Chou En-lai. A cette occasion, le premier ministre de l'Union soviétique a adressé ses condoléances au Conseil du gouvernement de la République populaire de Chine à l'occasion du décès du Premier du Conseil du gouvernement de la République populaire de Chine, M. Chou En-lai, et a demandé que ces condoléances soient communiquées à la famille du disparu.

23. Parmi les problèmes internationaux les plus brûlants, il ne se trouve sans doute pas de problèmes qui aient été examinés autant de fois au Conseil de

sécurité et à l'Assemblée générale depuis que l'Organisation des Nations Unies existe, que le problème du Moyen-Orient ou plus exactement le conflit qui existe depuis plus d'un quart de siècle déjà entre Israël et les pays arabes de la région.

24. A l'heure actuelle, les Nations Unies, et le principal organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité, le Conseil de sécurité, s'occupent une fois de plus de cette question avec une inquiétude bien compréhensible. Cette inquiétude n'est bien sûr pas le fait du hasard. Elle est due à ce que la région du Moyen-Orient était et reste un foyer dangereux de tensions armées et d'affrontements militaires, un foyer de menaces permanent pour la paix et la sécurité des peuples du monde entier.

25. Chacun des participants à l'examen actuel de la situation au Moyen-Orient se pose légitimement cette question : Pourquoi, malgré de tels efforts de la part des Nations Unies, la crise du Moyen-Orient conserve-t-elle ce caractère de danger latent pour la paix internationale ? La réponse est évidente. Cette menace persiste parce que l'agresseur, s'étant emparé de territoires étrangers qui appartiennent légitimement aux peuples arabes, persiste à les occuper et à les assimiler de propos délibéré, ignorant les décisions des Nations Unies et jetant un défi à la communauté internationale. C'est précisément en raison de l'entêtement des dirigeants d'Israël et en raison de la persistance de leur politique d'agression que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sur le Moyen-Orient restent sans effet.

26. Le processus de règlement politique au Moyen-Orient continue de trouver également des obstacles de la part de certaines puissances qui, depuis longtemps, sont les protecteurs et les défenseurs de la politique d'agression d'Israël. Elles s'efforcent de mener les choses en laissant de côté l'organisme spécialement créé aux fins d'un règlement politique, la Conférence de la paix de Genève. Ces amis et protecteurs de l'agresseur cherchent à compliquer, à embrouiller la voie très nette qui mènerait au règlement du problème du Moyen-Orient, au moyen de transactions séparées sur des questions distinctes, laissant de côté les questions clefs du règlement pacifique général au Moyen-Orient.

27. Maintenant plus que jamais, on peut constater que le foyer dangereux de tension du Moyen-Orient ne pourra être éliminé que si les racines en sont éliminées et si les questions vitales du règlement politique se trouvent résolues. Quelqu'un peut-il s'efforcer de prouver aujourd'hui que les mesures éminemment partielles, obtenues séparément, ont pu faire disparaître cette situation explosive au Moyen-Orient et ont constitué les bases d'une paix stable dans la région ? La situation de fait refute totalement cette conception illusoire de la situation au Moyen-Orient. La voie des mesures dites partielles ne mène pas vers une solution durable du problème du Moyen-Orient.

puisque cette manière de faire laisse de côté l'essentiel — les questions-clefs afférentes au règlement politique. Le règlement politique repose avant tout sur le retrait des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967. C'est une exigence fondamentale qui a été reconnue et confirmée par les décisions des Nations Unies. Il convient également de satisfaire pleinement les droits nationaux légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit national inaliénable à la création de son propre Etat. Cela permettra aussi de reconnaître comme il se doit le droit à une existence indépendante et à un développement pacifique indépendant de tous les Etats et de tous les peuples de toute la région du Moyen-Orient.

28. La presse d'Israël et des Etats-Unis et d'autres organes de propagande, déformant les faits, comme d'habitude, répandent une version mensongère selon laquelle ces conditions de la paix et de la sécurité au Moyen-Orient ne sont présentées que par l'Union soviétique et les pays arabes. Ce n'est pas exact. C'est une déformation de la réalité. Ces exigences viennent également de tous les pays non-alignés, qui représentent à l'heure actuelle une majorité considérable aux Nations Unies.

29. Nous en avons notamment pour témoignage la récente décision de la Conférence des ministres des affaires étrangères de ces pays, qui s'est tenue à Lima et à laquelle ont participé, on le sait, les ministres de plus de 80 pays. Dans la déclaration politique du Programme de Lima de solidarité et d'aide mutuelle, il est dit :

«La Conférence estime que la sécurité et la paix dans le monde entier reposent sur l'exécution sans retard des résolutions appropriées de l'Organisation des Nations Unies, et elle déclare à nouveau qu'une paix juste et durable au Moyen-Orient doit reposer sur les principes suivants :

«1. le départ immédiat et inconditionnel d'Israël de tous les territoires occupés à partir du 5 juin 1967;

«2. la réalisation, par le peuple palestinien, de tous ses droits nationaux, y compris le droit de rentrer dans sa patrie et le droit à l'autodétermination et à l'indépendance politique».

30. Telles sont les positions, la volonté, les exigences de tous les pays non-alignés du monde, et pas seulement de l'Union soviétique. Ces mêmes exigences apparaissent aujourd'hui dans les décisions de l'Assemblée générale qui expriment la volonté unanime de l'Organisation, qui groupe maintenant 144 Etats.

31. L'Union soviétique a tout lieu d'estimer que seule une solution d'ensemble de toutes ces questions et de tous les aspects du règlement au Moyen-Orient pourra aboutir à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et empêcher de nouveaux

conflits armés. L'Union soviétique s'est toujours prononcée et continue de se prononcer pour l'établissement, dans cette région "brûlante", d'une paix juste et durable, et non pas d'un nouvel armistice branlant. Le Gouvernement soviétique a plus d'une fois manifesté son désir sincère d'atteindre ce but, tant pour des considérations de principe découlant des bases invariables de sa politique étrangère pacifique que pour une raison que l'on comprend fort bien : la proximité géographique de notre pays par rapport au Moyen-Orient. Si la situation explosive au Moyen-Orient constitue pour beaucoup de pays une menace d'incendie de l'autre côté du fleuve seulement, pour nous, ce danger d'incendie est sous nos fenêtres mêmes.

32. L'examen du problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, auquel se livre le Conseil actuellement, et les interventions des représentants arabes, confirment sans cesse que la situation au Moyen-Orient reste extrêmement tendue, lourde d'une menace constante d'affrontements militaires. Il faut dire, franchement, que cette tension, maintenue de manière systématique et artificielle, nuit au processus actuel de consolidation de la détente et empêche d'étendre les progrès réalisés dans diverses régions du globe, qui intéressent de manière tellement vitale tous les peuples du monde.

33. Une paix juste et durable est-elle possible au Moyen-Orient, et quelle est la manière la plus sûre d'y arriver ? La délégation soviétique, avec un sentiment de responsabilité totale, est convaincue que cette paix est possible et que le seul moyen efficace d'y parvenir est d'exécuter les décisions connues du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale concernant le Moyen-Orient. De ce fait, on voit apparaître l'obstacle principal à la réalisation de la paix. Cet obstacle, c'est le refus cynique et grossier d'Israël de respecter les principes élémentaires du droit international contemporain et de la morale existante, de respecter le code de conduite des Etats dans les relations entre les peuples en ce dernier tiers du XXe siècle. La paix dans la région est possible si Israël abandonne ses tentatives en vue d'utiliser à des fins intéressées les résultats de son agression contre les Etats arabes voisins.

34. Si les Nations Unies et la communauté internationale désirent vraiment mettre fin à l'instabilité et au danger d'explosion dans cette région importante du monde, il est indispensable de satisfaire les justes et légitimes revendications et les droits souverains des peuples arabes, y compris le peuple arabe de Palestine, lequel a été victime de l'agression et de la violence d'Israël. La logique de la vie même oblige à rejeter toute idée de tolérer une situation qui fait qu'une partie quelconque des terres originales arabes resterait aux mains d'un agresseur détesté qui s'est emparé de ces terres par la force des armes.

35. Nous, Soviétiques, connaissons cela d'expérience personnelle. Nous avons connu cela dans notre pays, dans sa lutte héroïque et sacrée contre l'envahisseur fasciste. Les peuples arabes recherchent légitimement le seul retour de leurs biens incontestables. Il faut leur donner le soutien et l'aide nécessaires. C'est là le devoir naturel et impérieux de tous les Etats Membres des Nations Unies, qui chérissent leur droit à l'intégrité, à la souveraineté et à l'inviolabilité de leur territoire.

36. Les dirigeants israéliens, au su de leurs protecteurs, de leurs patrons, cherchent à retarder ou à ne pas exécuter les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale concernant le Moyen-Orient. Israël et ses peu nombreux partisans profèrent des menaces et recourent au chantage à l'égard des pays arabes et de leurs amis, à l'égard de l'Organisation elle-même, et refusent, d'une manière insensée, de mener des négociations constructives en vue d'un règlement au Moyen-Orient, et, notamment, de la question palestinienne. La non-participation d'Israël aux débats actuels du Conseil de sécurité est une nouvelle confirmation de cette politique de déraison. Voilà quelle est la position des dirigeants d'Israël, d'un pays qui doit sa création, son existence même, à l'Organisation des Nations Unies ! Il est facile de constater que cette position d'Israël est dangereuse pour la paix.

37. La nécessité impérieuse d'éliminer le foyer de tension au Moyen-Orient exige des mesures effectives allant vers une solution d'ensemble du conflit du Moyen-Orient. L'Union soviétique estime qu'il existe pour cela des bases de droit international suffisamment solides, élaborées par l'Organisation des Nations Unies et consacrées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ces résolutions prévoient le juste règlement de la question, en tenant compte des intérêts nationaux et des droits légitimes inaliénables de tous les peuples du Moyen-Orient. C'est précisément pour cela que ces textes ont reçu l'approbation de l'immense majorité des Etats Membres des Nations Unies. C'est précisément pour cela que ces décisions des Nations Unies ont reçu le soutien actif de l'Union soviétique et de tous les pays socialistes, qui se déclarent toujours pour l'affirmation des principes de paix et de sécurité et d'égalité dans les relations entre les Etats, principes consacrés dans la Charte et dans les résolutions de l'Organisation.

38. La base essentielle du règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient est la nécessité de mettre en œuvre et de respecter strictement les principes de la Charte et les décisions des Nations Unies sur l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Et cela signifie que la clef du règlement est le retrait inconditionnel et complet des forces israéliennes de tous les territoires arabes occupés par Israël en 1967. Seule la mise en œuvre de ce principe, reconnu par tous et confirmé une fois de plus à Helsinki — le prin-

cipe de l'inviolabilité des frontières — ouvre une voie large et nette vers un règlement durable et pacifique au Moyen-Orient.

39. On ne saurait parler sérieusement d'un désir de paix tout en continuant à occuper des territoires étrangers. Il est impossible de parler sérieusement de paix dans la région tout en favorisant ouvertement l'utilisation du retrait des forces israéliennes pour toutes sortes de manœuvres et de marchés malpropres, présentant aux Arabes des conditions et des revendications qui portent atteinte à leur dignité nationale. Il est grand-temps de tirer des conclusions réalistes. La liberté et l'indépendance des peuples ne sauraient faire l'objet de marchandage et de marchés politiques conclus en coulisse, quelle que soit l'apparence flatteuse qu'ils assument de l'extérieur.

40. L'Union soviétique se déclare toujours pour un règlement propre à favoriser l'indépendance et la souveraineté nationale de tous les pays et de tous les peuples du Moyen-Orient. A cet égard, il convient de noter les progrès indéniables réalisés dans l'arène internationale à l'égard de la question de Palestine et qui a trouvé un écho dans l'adoption par l'Assemblée générale d'importantes résolutions, de même que dans la reconnaissance par le Conseil de sécurité du droit légitime du peuple arabe de Palestine à être représenté au sein du Conseil pendant l'examen du problème du Moyen-Orient. Ces décisions des Nations Unies confirment de manière claire et nette le droit national inaliénable du peuple arabe de Palestine à l'autodétermination, sans aucune ingérence extérieure, son droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale, dont il est privé depuis plus d'un quart de siècle.

41. La discussion actuelle au Conseil de sécurité montre de la manière la plus nette et la plus évidente ce fait incontestable que lorsqu'il s'agit du règlement au Moyen-Orient, personne ne doit oublier que ce règlement comprend organiquement la solution d'une question qui n'a rien de nouveau pour les Nations Unies : la question de Palestine. Des dizaines de résolutions ont été adoptées par les Nations Unies, des centaines de discours ont été prononcés, des tonnes de papier ont été écrites et, cependant, en raison du délire chauvin expansionniste et de l'entêtement des dirigeants israéliens, qui se fondent sur des mythes et des légendes vieilles de 2 000 ans, la tragédie des trois millions d'Arabes de Palestine continue à ce jour. Violant grossièrement les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres accords et décisions de caractère international, les milieux dirigeants d'Israël continuent de poursuivre une politique d'expansion et d'impérialisme, à la suite de laquelle le peuple arabe de Palestine, tant éprouvé, a été réduit au rang de réfugiés, chassé de ses foyers par une force hostile et malfaisante.

42. L'Organisation des Nations Unies peut-elle rester simple spectateur devant la tragédie et les souff-

frances de ce peuple ? Peut-elle ne pas s'inquiéter du sort de ces hommes chassés de leur patrie et privés par la force de leurs foyers ? Non. L'Organisation des Nations Unies ne peut pas, ne doit pas rester indifférente devant cette situation. C'est incompatible avec les nobles principes proclamés dans la Charte. Les représentants de certains pays qui portent la responsabilité directe de la tragédie de ce peuple aiment parler très fort des droits de l'homme aux Nations Unies et dans les assemblées de l'Organisation. Cependant, ils gardent un silence opiniâtre sur les droits de l'homme des Arabes de Palestine, chassés de leurs foyers par l'envahisseur étranger. Peut-être ces faux défenseurs des droits de l'homme parleront-ils enfin des droits du peuple arabe de Palestine ici même, au Conseil de sécurité, au cours de l'examen de la question de Palestine.

43. Pendant longtemps, Israël et ses protecteurs ont réussi à ramener la discussion du problème de Palestine aux Nations Unies au simple examen des aspects humanitaires, c'est-à-dire au problème des réfugiés de Palestine. Néanmoins, Israël a complètement méconnu les très nombreuses décisions des Nations Unies, même en ce qui concerne cet aspect étroit et partiel du problème de Palestine, et se refuse systématiquement à les appliquer. L'idée même de "réfugiés" en dit long. Pourquoi les Arabes de Palestine sont-ils devenus des réfugiés ? Israël les a chassés par la force de leurs terres natales, les a privés de leur patrie et en a fait des réfugiés. Et cela s'appelle un acte moral ? Non. C'est un acte honteux, criminel, raciste de la part de ceux qui prônent la théorie de la supériorité d'une race par rapport à toutes les autres. Le problème de Palestine n'est pas un problème de réfugiés. Ce n'est pas tellement, et uniquement, un problème humanitaire. Non. C'est avant tout un problème politique.

44. Les Nations Unies et le principal organe des Nations Unies pour la lutte contre l'agression peuvent-ils permettre aux racistes de légaliser la contrainte et l'illégalité à l'égard du peuple arabe de Palestine ? Non. Cela ne peut pas être; cela ne sera pas. Les événements des dernières années, et plus particulièrement, la reprise de la discussion de la question de Palestine aux Nations Unies, avec l'adoption de mesures positives, ont confirmé la justesse et le bien-fondé de la position de l'Union soviétique et de nombreux autres pays épris de paix. Malgré tous les efforts de, ennemis du peuple palestinien, l'opinion publique dans l'immense majorité des Etats est de plus en plus convaincue que la question de Palestine, dans le cadre du règlement du problème du Moyen-Orient, ne peut et ne doit être résolue que sur une base légitime et juste. Sinon, il ne peut y avoir de paix au Moyen-Orient.

45. Les résolutions adoptées aux vingt-neuvième et trentième sessions de l'Assemblée générale reconnaissent et confirment à nouveau le droit national inaliénable du peuple arabe de Palestine à l'autodéter-

mination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale. Ces décisions des Nations Unies contiennent également la reconnaissance, en droit international, de l'OLP qui, dans sa lutte héroïque et désintéressée, a montré qu'elle était réellement le porte-parole et le représentant authentique des intérêts et des aspirations du peuple arabe de Palestine. Dans ces décisions des Nations Unies apparaissent des dispositions expresses, selon lesquelles l'OLP doit prendre part à tous les efforts, discussions et conférences en vue d'assurer la paix au Moyen-Orient. Cela est juste et tout à fait légitime. S'il n'est pas tenu compte de l'opinion du peuple palestinien lui-même, qui est l'une des parties essentielles à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, tout acte dirigé dans ce sens perd sa signification.

46. A cet égard, il convient de saluer la décision très juste et très ferme du Conseil de sécurité, qui a invité les représentants de l'OLP à prendre part à l'examen, par le Conseil de sécurité, de ce problème y compris la question palestinienne, et à l'élaboration d'une décision. Les adversaires de cette décision ont de nouveau subi un fiasco et se trouvent isolés. L'Assemblée générale, à sa trentième session, a pris d'importantes décisions sur la question de Palestine et sur le sionisme, ce qui ne fait que renforcer encore l'autorité et le prestige internationaux de l'OLP et accroître l'isolement d'Israël. L'expérience des trois dernières décennies montre clairement que la paix au Moyen-Orient n'a pu et ne peut être édiflée sur un simple armistice entre des pays isolés ou même des groupes d'Etats.

47. Il est également évident que la paix au Moyen-Orient ne sera ni juste ni durable même si des relations de paix ne s'instaurent qu'entre certains pays sans englober tous les pays directement intéressés et sans prendre en considération tous les aspects du règlement.

48. Qui plus est, l'historique de la situation de crise dans la région montre de la manière la plus nette que la recherche de règlement de certains aspects partiels du problème, surtout sur une base séparée, et laissant de côté d'autres problèmes clefs n'a pas contribué et ne saurait contribuer à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Il faut résoudre le problème dans son ensemble et non pas au profit de certaines des parties et au détriment des autres si nous voulons mettre fin à jamais à la situation explosive au Moyen-Orient, où se trouvent accumulés tant de problèmes complexes et politiquement importants.

49. La voie sûre et constructive permettant d'établir une paix juste et durable au Moyen-Orient consiste indéniablement à mettre en œuvre dans leur totalité les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et à les appliquer à tous les participants au conflit, par conséquent à toutes les parties intéressées.

50. L'assainissement radical de la situation internationale doit être assuré par l'élimination des foyers de tension les plus dangereux. A cet égard, le Conseil de sécurité est appelé lui aussi à jouer un rôle positif. L'examen au Conseil du problème du Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, doit favoriser la solution des questions essentielles d'un règlement de la situation au Moyen-Orient. C'est précisément à cette fin qu'il faut utiliser au maximum les possibilités qu'offre le Conseil, principal organe des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La nature même de la situation de conflit au Moyen-Orient exige que l'on examine globalement les problèmes qui affectent le règlement. Il est absolument évident que les résolutions des Nations Unies sur le Moyen-Orient, trouveraient leur pleine mise en œuvre dans la convocation de l'organe international spécialement créé à cette fin, à savoir la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, de Genève. La vie même exige que cette conférence se remette efficacement au travail au plus tôt.

51. En demandant une solution d'ensemble des problèmes fondamentaux du règlement dans le cadre de la Conférence de Genève, l'Union soviétique part fermement du principe que sans la pleine participation des représentants du peuple arabe de Palestine, il serait vain de vouloir régler le problème du Moyen-Orient. Ainsi, la question de la participation des représentants du peuple arabe de Palestine aux travaux de la Conférence de la paix de Genève a le lien le plus étroit avec la nature même du règlement du conflit du Moyen-Orient, et ceux qui s'élèvent contre la participation, sur un pied d'égalité, des représentants de l'OLP aux activités de la Conférence de Genève s'élèvent, en fait, contre une paix juste et durable au Moyen-Orient.

52. L'Union soviétique, comme on le sait, insiste fermement pour que dès le début de la Conférence de Genève, toutes les parties directement intéressées y participent, c'est-à-dire l'Égypte, la Syrie, la Jordanie, les représentants du peuple arabe de Palestine, en la personne de l'OLP, reconnue à ce titre par la communauté internationale, et Israël, de même que l'Union soviétique et les États-Unis, en leur qualité de coprésidents de la Conférence. Seuls les efforts conjugués et collectifs de toutes les parties directement intéressées permettront au Moyen-Orient de sortir de son état de crise chronique, crise qui peut dégénérer à tout moment en une nouvelle explosion, dont les conséquences pour la paix et la sécurité du monde entier sont difficiles à prévoir.

53. La participation de l'OLP à tous les aspects du règlement est maintenant confirmée par la pratique non seulement de l'Assemblée générale, mais du Conseil de sécurité également. La délégation soviétique saisit cette occasion pour saluer à la présente séance les représentants du peuple arabe de Palestine, qui mènent une lutte courageuse pour ses droits nationaux inaliénables.

54. Dans le message adressé au Gouvernement des États-Unis, le 9 novembre 1975, qui a été très largement appuyé par la communauté internationale, l'Union soviétique a fait preuve d'une initiative, grâce à laquelle ce pays et les États-Unis, en tant que coprésidents de la Conférence de Genève, invitent toutes les parties intéressées à reprendre dans cette composition les travaux de la Conférence. Cette démarche s'inscrit dans la ligne générale qui est toujours celle de l'Union soviétique pour ce qui est du règlement au Moyen-Orient. Nous restons partisans de l'établissement d'une paix juste et durable dans la région. Nous sommes partisans de progrès véritables dans la voie du règlement. L'agresseur ne doit pas compter sur une prime quelconque en tant que paiement pour l'agression qu'il a commise.

55. Que les dirigeants d'Israël n'entretiennent pas l'espoir d'imposer aux pays arabes, victimes de l'agression, des négociations séparées et bilatérales au cours desquelles, grâce à des concessions minimales et à un retrait partiel et peu important de ses forces des territoires occupés, ils espèrent obliger séparément chacun de ces pays à oublier les revendications légitimes des peuples arabes. Ainsi, le devoir actuel et concret consiste à préparer et à reprendre de la manière appropriée la Conférence de la paix sur le Moyen-Orient, de Genève, dans toute sa portée, tant du point de vue des participants à la Conférence que du point de vue de la réalisation des tâches qui lui ont été attribuées. L'Union soviétique a l'attitude la plus sérieuse à l'égard de la reprise des activités de la Conférence. Elle est toute prête avec les autres parties intéressées à faire les efforts nécessaires pour résoudre de manière fondamentale dans le cadre de cette conférence toutes les questions touchant l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

56. La situation actuelle dans la région exige instamment que l'on intensifie les efforts de ceux qui veulent vraiment que les peuples du Moyen-Orient connaissent la paix et aient l'assurance que le lendemain ne leur apportera pas de nouvelles tragédies, de nouvelles souffrances, et n'exigera pas de leur part de nouveaux sacrifices. Les pays arabes — ils l'ont confirmé plus d'une fois — se montrent disposés à un règlement sur une base raisonnable et équitable. Cette position a été dûment appréciée et appuyée par l'Organisation des Nations Unies et ses principaux organes, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, de même que par l'écrasante majorité des États Membres. Nous sommes en droit de compter que l'autre partie, elle aussi, et ceux qui pensent comme elle, s'ils veulent vraiment la paix et des relations de bon voisinage avec les pays arabes, feront preuve du réalisme voulu. La manière dont se déroulera la discussion au Conseil de sécurité concernant la situation au Moyen-Orient et les décisions que le Conseil prendra détermineront, dans une grande mesure, les perspectives de paix ou de guerre dans cette région aussi importante pour la paix et la sécurité du monde entier. Les possibilités d'arriver à un règlement juste et

durable entre Israël et les pays arabes existent. Il ne faut pas laisser échapper ces possibilités si nous voulons tous sincèrement assurer un règlement pacifique et équitable au Moyen-Orient.

57. La situation qui règne actuellement au Moyen-Orient, est-il dit dans la déclaration du Gouvernement soviétique, en date du 9 janvier 1976 [S/11928, *annexe*], exige impérieusement une intensification des efforts de tous ceux qui veulent dans la réalité que les peuples de la région connaissent la paix et l'assurance du lendemain. En fait, l'histoire ne nous pardonnera pas si nous ne profitons pas des occasions favorables qui s'offrent actuellement à nous pour résoudre le conflit dangereux et infiniment trop prolongé du Moyen-Orient.

58. L'Union soviétique, pour sa part, est prête à faire tout ce qui dépend d'elle, notamment au Conseil de sécurité, pour contribuer à la prompte réalisation d'un règlement politique d'ensemble au Moyen-Orient. C'est là la position de principe de l'Union soviétique qui a été exposée une fois de plus de la manière la plus détaillée et la plus précise dans la déclaration du Gouvernement soviétique à laquelle je me suis référé. Je pense que les membres du Conseil de sécurité et tous les autres participants à la présente session ont déjà eu l'occasion de prendre connaissance de cette déclaration du Gouvernement de l'Union soviétique sur le Moyen-Orient.

59. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole au prochain orateur, je désire informer les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du représentant de l'Arabie saoudite demandant à être invité, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire, à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Si je n'entends pas d'objections, je propose d'inviter ce représentant à participer à la discussion, conformément à la pratique habituelle et aux dispositions pertinentes de la Charte et du règlement intérieur provisoire. Puisqu'il n'y a pas d'objections, j'invite ce représentant à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil, étant bien entendu qu'il sera invité à prendre place à la table du Conseil lorsqu'il souhaitera faire sa déclaration.

Sur l'invitation du Président, M. Baroody (Arabie saoudite) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

60. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Avant de passer à la question inscrite à l'ordre du jour, je voudrais tout d'abord exprimer les condoléances du Gouvernement et du peuple britannique au peuple et aux Gouvernements de la République populaire de Chine à la suite de la disparition du Premier Ministre Chou En-lai. Mon premier ministre a dit lui-même l'autre jour que Chou En-lai jouissait d'un grand respect comme l'architecte principal de la Chine moderne et comme homme d'Etat ayant joué un rôle éminent sur la scène internationale. Le

peuple britannique se souviendra de lui grâce à son apport vraiment unique à l'évolution positive des rapports entre le Royaume-Uni et la République populaire de Chine. Au nom de ma délégation, je voudrais par conséquent exprimer notre sympathie à l'égard du Gouvernement et du peuple de la Chine à l'occasion de ce triste événement.

61. Je voudrais également remercier les membres du Conseil qui ont prononcé des paroles aimables trop généreuses, en vérité, à l'égard de mes fonctions de Président du Conseil au cours du mois de décembre. Je leur en sais gré.

62. Ce débat, le premier qu'ait tenu le Conseil de sécurité sur la question du Moyen-Orient dans son ensemble depuis 1973, est une occasion importante mais il lui confère également une grande responsabilité. Nous avons l'occasion d'imprimer un élan nouveau au processus de négociation. En même temps, nous avons la responsabilité de veiller à ce que les mesures que nous pourrions prendre ici ne soient pas préjudiciables au processus que nous voulons aider.

63. Parmi les questions principales auxquelles la communauté internationale a eu à faire face au cours des 30 dernières années, la question du Moyen-Orient est certainement celle où les Nations Unies et le Conseil de sécurité en particulier ont joué le plus grand rôle. On ne peut que se rappeler les contributions à la paix apportées dans la région au cours des années par les forces de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier la Force d'urgence des Nations Unies et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement à l'heure actuelle. Les mesures prises par le Conseil de sécurité à la suite des guerres de juin 1967 et d'octobre 1973 ont également eu un effet très important. Enfin, en vertu des résolutions qu'il a adoptées, et notamment en vertu des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), le Conseil a énoncé les principes sur lesquels pourrait être établi un règlement négocié au Moyen-Orient ainsi que le cadre dans lequel les négociations vers un règlement pourraient prendre place. Le rôle qu'a joué le Conseil dans le passé ainsi que l'importance et le statut que lui confère la Charte lui donnent aujourd'hui une capacité toute particulière d'influencer le cours des événements au Moyen-Orient. Cependant, notre responsabilité est d'autant plus grande et nous devons veiller à ce que cette influence soit positive et utile.

64. Elle impose également aux parties au différend dans la région le devoir de prendre part à la recherche de la paix. Partant, il est décevant de constater que toutes les parties ne sont pas représentées ici aujourd'hui. Bien que mon gouvernement comprenne les raisons pour lesquelles le Gouvernement d'Israël a décidé de ne pas participer au débat, nous regrettons sa décision. Le Conseil de sécurité est l'organe le plus important des Nations Unies chargé du maintien de la paix. Les progrès réalisés vers la solution de la question du Moyen-Orient l'ont toujours été dans le con-

texte des négociations autorisées par le Conseil. On ne saurait donc dire que le Conseil ne soit pas l'endroit qui convienne pour discuter les problèmes du Moyen-Orient.

65. Mais la sollicitude et les efforts des Nations Unies n'ont pas encore fait intervenir la paix, et ce débat a lieu à un moment délicat et difficile dans les affaires du Moyen-Orient. Après 27 ans d'hostilité et de tension continues — en fait après quatre guerres majeures — une solution au problème dans la région demeure éloignée. N'oublions cependant pas, ou ne minimisons pas les progrès réalisés depuis quelques années. Les accords de dégelage signés entre Israël et l'Égypte [S/11198], d'une part, et Israël et la Syrie [S/11302] *Add.1 et 2*, d'autre part, et le protocole à l'accord de dégelage conclu en septembre dernier par l'Égypte et Israël [S/11818 et *Add.1 à 5*] témoignent d'une évolution progressive dans l'attitude des parties au différend. Nous ne saurions pas non plus sous-estimer la valeur des instruments qui ont rendu possible cette évolution. Mais nous ne saurions nous permettre de nous en contenter; il reste beaucoup à faire si nous ne voulons pas voir le danger d'une nouvelle guerre planer de nouveau.

66. S'il n'existe que relativement peu de raisons de se sentir optimiste, nous ne saurions cependant non plus succomber à l'inévitabilité de la catastrophe. De l'avis de ma délégation, par conséquent, le but primordial du Conseil de sécurité est d'agir de façon à encourager la reprise de négociations sérieuses. Ce qu'il nous faut, ce n'est pas un nouveau cadre, c'est une atmosphère nouvelle. Si nous voulons nous rendre utiles de cette façon, cependant, il convient d'éviter les mesures unilatérales qui rendraient encore plus difficile la création d'un climat de confiance nécessaire pour l'aboutissement des négociations.

67. Le point de vue du Royaume-Uni à propos du règlement au Moyen-Orient est bien connu. Le problème doit être réglé par des moyens pacifiques, par la négociation et non par la guerre, et le règlement doit être fondé sur trois exigences principales : la première est le retrait d'Israël des territoires occupés; la deuxième, le respect et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat dans la région et leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Ce sont là les principes fondamentaux stipulés dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité dont la mise en vigueur est prévue dans sa résolution 338 (1973). Ces deux résolutions constituent la base largement acceptée d'un règlement et mon gouvernement s'opposera à toute visée unilatérale tendant à s'en écarter ou à la modifier. La troisième exigence qui n'est pas exprimée dans la résolution 242 (1967), c'est le droit du peuple palestinien à exprimer son identité nationale et la reconnaissance de ce droit. Depuis huit ans qu'a été adoptée cette résolution, on a reconnu de plus en plus le rôle essentiel que doivent jouer les intérêts palestiniens dans tout règlement.

68. Comme je l'ai dit dans la déclaration que j'ai faite lors de la discussion sur la Palestine à l'Assemblée générale en 1974, le Royaume-Uni croit que :

"Les résolutions susmentionnées doivent être complétées — mais non pas supplantées ou déformées au point d'être méconnaissables — par la reconnaissance du fait que le règlement intergouvernemental qu'elles prévoient doit être élargi afin d'inclure également le peuple palestinien".

C'est là, sans aucun doute, l'essentiel du problème.

69. Dans tout règlement définitif au Moyen-Orient, il convient de trouver un moyen qui tiendra compte des droits politiques du peuple palestinien et qui lui permettra d'exprimer son identité nationale. Comment définir plus avant les droits des Palestiniens ? A notre avis, c'est une question qui relève de la négociation entre les parties. Mais il convient d'agir de façon à respecter les droits de tous les Etats de la région, y compris Israël, à exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Ce sont là deux faits qu'il convient de reconnaître et de concilier.

70. La question importante dont nous sommes actuellement saisis est celle de savoir comment les négociations vers un règlement pourraient se voir imprimer un élan nouveau. Avant tout, il nous faut empêcher que ne se creuse un fossé de plus en plus grand apparemment entre les parties. Ensuite, nous devons souligner que les attitudes intransigeantes et inflexibles, quelle que soit la justification que puissent éprouver les parties, ne peuvent que faire diminuer les chances de progrès pacifique vers une solution. Lorsque les problèmes semblent difficiles, l'important est de chercher un terrain commun et non pas d'insister sur des attitudes incompatibles.

71. Mon gouvernement comprend la déception — éloquentement exprimée par plusieurs représentants qui ont pris la parole ici — ressentie par ceux dont la terre se trouve depuis si longtemps sous occupation étrangère, et en particulier par ceux qui depuis près de 20 ans sont des réfugiés sans foyer.

72. Mais nous pensons aussi qu'il ne peut être dans l'intérêt de personne d'ignorer les réalités. Israël existe, et le principe de son existence est appuyé par la grande majorité des Etats Membres des Nations Unies. Ceux qui ne reconnaissent pas encore ce fait — et avant tout les Palestiniens qui ne le reconnaissent pas — doivent commencer à l'admettre et à envisager la manière de vivre en paix avec Israël. Ceci nécessite un arrangement qui, presque certainement, n'apportera à aucune des parties tout ce qu'elle désire — aucun arrangement ne le pouvant — mais qui, du moins, sera acceptable pour toutes les parties intéressées et pourra fournir la base sur laquelle édifier une paix durable.

73. Mais la tolérance doit se manifester de l'autre côté aussi : Israël doit accepter de prendre en consi-

dération le sentiment nationaliste palestinien et, plus encore, doit faire quelque chose à cet égard. Il ne suffit pas de s'affirmer prêt à rechercher une solution.

74. Quels devraient donc être aujourd'hui nos objectifs ? Premièrement, comme je l'ai dit, notre premier objectif doit être d'aider à la reprise des négociations, auxquelles devront participer, comme il convient, toutes les parties intéressées.

75. Deuxièmement, nous devons réaffirmer les résolutions existantes du Conseil — en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) — qui énoncent les principes essentiels sur lesquels un règlement de la question du Moyen-Orient doit se fonder et qui établissent un cadre de négociations reconnu et accepté par toutes les parties.

76. Troisièmement, nous devons reconnaître l'importance fondamentale du problème palestinien et tenir compte des droits politiques légitimes du peuple palestinien. Nous croyons que si le Conseil est prêt à suivre cette voie, le débat actuel pourrait apporter une contribution significative au progrès vers la paix au Moyen-Orient.

77. Le Conseil de sécurité ne peut résoudre ces problèmes : seuls les pays et les peuples de la région le peuvent. Il est par conséquent utopique d'espérer de ce débat plus que l'on ne saurait raisonnablement en attendre. Nous pouvons énoncer les principes sur lesquels nous pensons qu'un règlement doit être fondé. Nous ne pouvons imposer ce règlement aux parties directement intéressées, car une paix durable ne saurait venir que de négociations entre ces parties. Le Conseil de sécurité n'est pas un médiateur dans ce différend. Il ne saurait l'être. Le plus que nous puissions faire, c'est essayer de rapprocher les parties, afin que, sur la base des principes que nous énonçons ici, elles soient mieux placées pour concilier leurs divergences. Les éléments fondamentaux d'une solution sont déjà connus : retrait israélien, frontières sûres pour tous les Etats de la région, et dans le cadre de cette solution, une place pour l'identité palestinienne. Ce qu'il faut maintenant, c'est la volonté, la confiance et la détermination de toutes les parties de traduire ces éléments dans la pratique.

78. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais informer les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du représentant du Koweït, qui demande à être invité, conformément à l'article 37 du règlement provisoire du Conseil, à participer au débat sur le point à l'ordre du jour. Si je n'entends pas d'objections, je me propose d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément à la pratique habituelle et aux dispositions pertinentes de la Charte et du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Bishara (Koweït) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

79. M. BOYA (Béni) : Monsieur le Président, tout d'abord, qu'il me soit permis de m'acquitter d'un douloureux devoir en associant la délégation béninoise aux condoléances que vous avez présentées en des termes fort éloquents et émouvants au nom des membres du Conseil et au nom de la communauté internationale tout entière à la délégation de la République populaire de Chine à l'occasion de la perte cruelle de l'illustre, de l'immortel fils de la Chine que fut le premier ministre Chou En-lai. Je voudrais, par votre intermédiaire, prier la délégation chinoise de bien vouloir transmettre à la famille du disparu, au Gouvernement et au peuple chinois l'expression de la sincère et profonde sympathie du Gouvernement et du peuple béninois.

80. Monsieur le Président, acceptez que je joigne la voix de ma délégation à celles des membres du Conseil qui vous ont adressé des félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil en ce mois où cet organe aura à connaître d'un certain nombre de problèmes capitaux pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde. Je voudrais vous remercier pour les aimables mots d'accueil que vous avez prononcés à l'adresse des nouveaux membres non permanents qui participent aux travaux du Conseil pour la première fois, et à travers votre personne, je voudrais également remercier tous les membres du Conseil qui nous ont souhaité la bienvenue et nous ont félicités pour notre élection, ainsi que tous les Etats Membres qui ont œuvré pour cette élection.

81. Ma délégation est convaincue. Monsieur le Président, que grâce à votre tact, à votre intelligence, à votre courtoisie, et surtout à votre expérience des pratiques de l'Organisation et du Conseil de sécurité, nos travaux seront couronnés de succès. Pour sa part, elle vous assure qu'elle mettra tout en œuvre pour mériter la confiance que l'Assemblée générale a placée en son pays en l'élisant pour siéger au sein du Conseil, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

82. Depuis le 26 octobre 1972, le peuple béninois lutte pour mettre fin à la domination politique et à l'exploitation économique qu'il a subies depuis plus d'un demi-siècle. Le processus révolutionnaire irréversible qu'il a déclenché et qui se développe avec impétuosité à l'heure actuelle vise à faire du peuple béninois tout entier un peuple fier, libre et souverain, et à édifier une société véritablement béninoise où il fasse bon vivre pour chacun et pour tous. Ces profondes aspirations du peuple béninois animent tous les peuples du monde épris de paix et de justice. C'est pourquoi notre délégation comprend aisément les motivations réelles de la lutte héroïque que mène depuis des années le vaillant peuple palestinien.

83. La délégation béninoise saisit cette occasion pour saluer l'arrivée des représentants de ce vaillant peuple et se félicite de la participation à nos travaux de l'OLP, participation grâce à laquelle de nouvelles données seront présentées au Conseil pour lui permettre de s'engager dans la voie de la justice et de l'équité nécessaires à la solution de la crise du Moyen-Orient. L'heure n'est plus de recourir à des expédients qui, à force de créer et de perpétuer des solutions de "ni paix ni guerre", peuvent servir de poudrière propre à embraser la région et, qui sait, le monde entier, mais d'agir vite pour prévenir une situation explosive aux conséquences incalculables.

84. La délégation béninoise pense que si le Conseil veut faire œuvre utile, il faut que tous ses membres soient animés de la volonté politique nécessaire à la recherche de la solution à la crise. Aussi faut-il que, premièrement, certaines erreurs du passé soient corrigées et que les aspirations profondes du peuple palestinien, à savoir le droit à l'existence en tant qu'Etat, le droit à l'autodétermination et à l'indépendance, soient reconnues et acceptées. Deuxièmement, Israël doit se retirer de tous les territoires arabes occupés, afin de créer des conditions favorables à l'instauration d'une atmosphère de confiance entre les Etats de la région et à la réalisation des profondes aspirations du peuple palestinien. Troisièmement, le droit de tous les Etats de la région à l'existence et à l'indépendance dans des limites sûres et reconnues doit être assuré.

85. La délégation béninoise ne saurait conclure sans lancer un appel solennel aux superpuissances pour qu'elles mettent tout en œuvre pour aider la communauté internationale à trouver une solution juste, équitable et durable, au douloureux problème que constitue la crise du Moyen-Orient, dont l'essence est la question palestinienne. La paix et la sécurité internationales en dépendent. La cause du peuple palestinien est juste. C'est pourquoi la délégation de la République populaire du Bénin est convaincue que l'avenir du peuple palestinien est radieux pourvu qu'il persiste dans la lutte et continue d'affronter courageusement tous les obstacles sur le chemin de la victoire.

86. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie saoudite. Selon ce que j'ai annoncé au Conseil hier [187^e séance], je voudrais maintenant demander au représentant de l'Organisation de libération de la Palestine de bien vouloir abandonner provisoirement son siège à la table du Conseil pour que le représentant de l'Arabie saoudite puisse l'occuper. J'invite ce représentant à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

87. M. BARODY (Arabie saoudite) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer mes remerciements à vous et à tous les membres du Conseil pour m'avoir autorisé à par-

ler de la question qu'examine le Conseil. Je suis très heureux de voir M. Salim Ahmed Salim présider le Conseil car il a dirigé déjà nos délibérations avec calme et dignité, qualités qu'exprime du reste son nom Salim Ahmed Salim, qui signifie par bonheur "sain, digne d'éloges", et à nouveau "sain", ce qui veut dire sincère et juste. Il est de bon augure d'avoir un président dont le nom exprime la personnalité et inversement. Espérons que sous votre conduite, Monsieur le Président, le Conseil agira avec une plus grande harmonie que celle que l'on pourrait attendre à l'égard d'une question aussi difficile, qui préoccupe les Nations Unies depuis 28 ans.

88. Je ne laisserai pas passer l'occasion sans parler de notre ami, Ivor Richard, qui a présidé les travaux du Conseil le mois dernier et qui, comme d'habitude, a montré son habileté et ses capacités exceptionnelles à traiter les questions épineuses dont le Conseil s'est trouvé saisi. La perte du Parlement britannique, puisque le Gouvernement britannique l'a désigné ici, est pour nous un avantage certain.

89. Depuis près de trois décennies, la question de Palestine nous préoccupe et j'espère que nous continuons à voir la lumière d'une solution poindre à l'horizon. Bien que le représentant d'Israël ne soit pas en personne dans cette salle, je suis sûr qu'il suit nos débats de très près. Nous espérons que la modération dont a fait preuve le représentant de l'OLP amènera M. Herzog et son gouvernement à entendre la voix de la raison dans l'intérêt de toutes les parties intéressées au Moyen-Orient.

90. Il faut que nous analysions de manière objective les craintes et les appréhensions du Gouvernement d'Israël, les sentiments qui l'ont poussé à boycotter la présente session du Conseil de sécurité. Mais, auparavant, je puiserai dans l'humble expérience que j'ai de la question, dont je m'occupe depuis 1922, alors que j'étais un jeune homme de 17 ans, lorsque nous avons constaté que la Société des Nations avait placé les pays du Croissant fertile, — la Palestine, le Liban, la Syrie et l'Irak — sous mandat britannique et français. Nous autres, Arabes, pensions que comme l'avait dit M. Woodrow Wilson, tous les peuples coloniaux devaient devenir libres. Nous savons que M. Wilson est rentré très affligé aux Etats-Unis parce que tout l'esprit du colonialisme subsistait. En ce qui concerne notre région, la guerre n'avait pas été faite pour sauver le monde et la démocratie; elle avait été faite pour permettre aux vainqueurs d'obtenir une partie du butin. Les puissances européennes songeaient à partager l'Empire ottoman, et elles l'ont fait. La Russie tsariste devait avoir Constantinople et les Dardanelles. La révolution a sauvé la Turquie de ce sort et de ce dessein de la Russie tsariste. La révolution bolchevique de 1917 a fait disparaître la Russie tsariste.

91. Mais la France et le Royaume-Uni ont envoyé des hauts commissaires à ces quatre pays que j'ai cités — la Palestine, le Liban, la Syrie et l'Irak —

faisant de ces pays des territoires sous mandat. L'article 22 du Mandat de la Société des Nations était très clair : il s'agissait de préparer les territoires sous mandat à l'autodétermination.

92. En Palestine, les autochtones — ceux qui n'étaient pas Juifs — étaient considérés comme représentant entre 91 et 93 p. 100 de la population. Il n'y avait que 7 ou 8 p. 100 de Juifs, la plupart, des Juifs séphardites, nos juifs. Il n'y avait pas de problème du tout entre Arabes et Juifs, alors. En fait, les Juifs étaient arabes par la culture, la langue, les coutumes, les traditions. De manière ironique, nous avons constaté que l'incursion des sionistes dans notre région a été une prolongation du vieux colonialisme.

93. Est-ce que les Français et les Anglais ont préparé ces pays à se gouverner eux-mêmes ? S'il n'y avait pas eu la seconde guerre mondiale, nous serions encore aux prises avec ces deux puissances mandataires. Bien sûr, nous réprouvons ce qu'a fait Hitler, mais s'il n'y avait pas eu la lutte entre ce qu'on a appelé les alliés et les puissances d'Europe centrale — c'est-à-dire l'Allemagne et l'Autriche — ces territoires seraient toujours sous le joug étranger. Pourquoi est-ce que je parle de tout cela, que l'on a dit et redit maintes fois ? C'est pour rappeler à tout le monde que les sionistes, ou Israéliens — appelez-les comme vous voudrez — utilisent la religion à des fins politiques et économiques. Mais personne n'est dupe.

94. Où étaient les principes de Woodrow Wilson ? Ils ont été jetés aux quatre vents. Un ami de Clémenceau m'a dit qu'en France, ce grand pays — grand par ses libertés car, bien entendu, le colonialisme servait certaines cliques dans tous les pays d'Europe — Clémenceau avait pris Wilson par la cravate et lui avait dit : "Repartez chez vous ! Nous avons fait la geurre !" — comme si les Américains n'avaient pas combattu, eux — "Et nous ferons ce que nous voudrons." Et ils ont retracé la carte de l'Europe à leur guise, plaçant une partie du Moyen-Orient sous souveraineté coloniale, sous le nom de mandat. Ils n'ont trompé personne. Nous étions jeunes, mais nous n'avons pas été dupes.

95. Il n'y avait pas d'Hitler, à l'époque. En 1922, les Anglais se heurtaient à un problème, parce que beaucoup de sionistes se rendaient à l'appel de Theodor Herzl et voulaient venir en Palestine.

96. En 1925, alors que j'avais 20 ans, je suis allé en Palestine. Pour la troisième ou quatrième fois, j'ai fait une remontrance au Grand Mufti de Jérusalem. En tant que panarabiste, je lui dis : "Laissez venir ces gens s'ils le veulent. Ils vivront ici et feront du commerce." Je ne me rendais pas compte, à l'époque, qu'une religion, le judaïsme, allait être utilisée à des fins politiques et économiques. Je croyais que ces Juifs étaient pénétrés d'un noble sentiment religieux. Je pensais qu'ils voulaient venir s'installer dans la région parce que le judaïsme y avait prospéré, autre-

fois. Je ne voyais rien à redire à cela. Mais j'étais naïf. Le Grand Mufti de Jérusalem, lui, n'était pas naïf. C'était un Palestinien. Un notable. Il comprenait les desseins des sionistes. Il m'a dit : "Ils veulent un pays et un drapeau. Il faudra que nous partions tôt ou tard, parce que nous ne voulons pas accepter de vivre sous les Européens, qu'ils soient Juifs ou Gentils." Et voilà l'idée essentielle. "Qu'ils soient Juifs ou Gentils." Ce n'était pas une question de religion.

97. C'était le temps de Zaghoul Pacha, en Egypte, du Grand Mufti de Jérusalem. C'était l'époque où les dirigeants syriens, irakiens et libanais luttèrent contre l'incursion de l'Europe en notre sein.

98. La première guerre mondiale n'a donc pas été faite pour sauver le monde et la démocratie. Il faut connaître l'histoire, il faut le rappeler sans cesse. Les Anglais avaient un problème. Il s'agissait de se montrer l'élément modérateur entre les nouveaux émigrants juifs et le peuple autochtone de Palestine. Ais-je besoin de redire ici, au Conseil, que dans le cadre de ce processus modérateur, le Royaume-Uni a envoyé deux ou trois commissions royales pour voir ce qui pouvait être fait sur place. Cela n'a pas beaucoup plu aux sionistes. Ils ont pendu des tommies anglaises aux arbres — sans doute des oliviers, symboles de la paix ; il n'y a pas beaucoup de pins dans cette région. Ils ont détruit l'hôtel du roi David. Ce ne sont pas les Arabes qui l'ont fait ; ce ne sont pas les Palestiniens arabisés qui l'ont fait. Et puis, ils ont tué lord Moyne. Ils ont tué Bernadotte. Et ils qualifient les Arabes de "terroristes". Mais c'est d'eux que les Arabes ont appris le terrorisme.

99. Il y a des années, je disais à mes amis palestiniens : "N'employez pas les mêmes méthodes ; c'est inhumain de tuer des gens qui peuvent être innocents". Mais peut-on faire des reproches aux Arabes de Palestine ? Ils ont pensé que les sionistes avaient réussi à cause du terrorisme. Ce n'étaient pas les Palestiniens d'aujourd'hui, qui sont allés dans les universités européennes et qui peuvent analyser la situation. Ils pensaient que les sionistes avaient gagné grâce au terrorisme. Mais les sionistes ont gagné parce que les grandes puissances les soutenaient. C'est pour cela qu'ils ont gagné, pas à cause du terrorisme.

100. Que peuvent faire des gens dont on foule au pied les droits ? Il faut bien qu'ils aient recours à la rébellion. Quelle autre possibilité y a-t-il ? Est-ce que la Société des Nations, où j'étais observateur d'office, a su rendre justice ? A-t-elle fait quelque chose pour Hajlé Sélassié — que Dieu ait son âme ? Je l'ai vu en Angleterre en 1936 ou 1937. M. Chamberlain a envoyé son frère Austin à Rome dire à Mussolini qu'il avait le feu vert en Ethiopie à condition de ne pas s'allier avec Hitler. Qui m'a dit cela ? Dame Sylvia Pankhurst. Je n'invente rien. C'est dans les livres maintenant. Un savant, A. P. J. Taylor, a écrit à ce sujet. Je ne me l'imagine pas.

101. La Palestine est devenue victime du colonialisme, d'un nouveau colonialisme. A la place du colonialisme britannique ou français, elle a eu celui des Européens du centre ou de l'est. Oubliez qu'ils étaient Juifs. Elle a eu les Khazars, dont les ancêtres n'avaient même jamais vu la Palestine. Ils sont venus de la partie nord de l'Asie en passant par la mer Caspienne, par le littoral de la Caspienne et se sont établis dans ce qui est maintenant le sud de la Russie au premier siècle de notre ère.

102. Je dois sans cesse rappeler ces faits à nos collègues israéliens. Ces répétitions s'imposent puisque M. Eban lui-même, tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, dit : "Dieu nous a donné la Palestine". J'ai alors fait des recherches sur la question du peuple autochtone de Palestine, et j'ai appris qu'un grand nombre de Palestiniens avaient été des Juifs, christianisés par la suite, sous l'empire byzantin. Soit dit en passant, les sionistes n'ont pas été les premiers à se servir de la religion à des fins politiques et économiques. Les Byzantins l'ont fait; c'étaient des Grecs.

103. Ainsi donc les Palestiniens qui s'étaient convertis au christianisme — certains étaient païens, cananéens et amorites, ou juifs — voulaient se débarrasser du joug de Byzance, qui avait utilisé une autre noble religion monothéiste à des fins politiques et économiques, et lorsque l'Islam est arrivé sur la scène, beaucoup de ces juifs qui vivaient alors en Palestine, et qui par la suite s'étaient faits chrétiens, ont adhéré à l'Islam. Voyez cette ironie : ces tribus païennes qui, comme je l'ai dit, venaient de la partie nord et s'étaient installées au premier siècle de notre ère et qui s'étaient converties au judaïsme au VIII^e siècle en raison de la détente — nous avons le terme "détente" déjà — entre l'Islam et la Chrétienté. Faut-il que je répète sans cesse ?

104. Notre ami, votre ami — s'il entend raison, appelons-le aussi notre ami — Abba Eban a dit : "Dieu nous a donné la Palestine". J'ai répliqué : "Depuis quand Dieu est-il agent immobilier ?" Vous autres, Anglais et Français, pouvez-vous nous montrer la procuration que Dieu vous a donnée ? Aviez-vous une ligne directe avec Dieu ? Des diplômés d'Oxford et de Cambridge ont voulu abuser de la conception de Dieu. Ils avaient étudié Darwin et la théorie d'évolution. La côte d'Adam nous a donné notre grand-mère Eve. Et ce serpent plein d'éloquence, ils y croyaient aussi. Et le serpent plein d'éloquence est allé trouver Eve en lui disant : "Mords dans cette pomme". J'ai dit un jour à notre ami des Etats-Unis : "Pourquoi adhérez-vous à ce fondamentalisme ? Il y a tellement de pommes savoureuses aux Etats-Unis. Mangez-les ici." C'est de la fiction.

105. Ils ont colonisé la Palestine. Très bien, avon-nous dit. Ces gens ont beaucoup souffert — je parle des Juifs d'Europe. Ce sont des êtres humains. Nous

n'avons rien contre les Européens, qu'ils soient juifs, chrétiens ou athées. Que ces gens aient un Etat. J'étais à Lake Success lorsque, à la suite de pressions, la Palestine a été partagée. Et même alors, les Palestiniens non juifs — oubliez qu'il s'agit d'Arabes — constituaient les deux tiers, ou 60 p. 100 de la population. La guerre a été faite pour quoi ? Pour les quatre libertés. Et l'autodétermination.

106. Raisonniez un peu. Pourquoi les Israéliens auraient-ils des appréhensions ? Parce que la tension leur réussit. S'il n'y avait pas de tension, ils ne seraient pas aidés par nos bons amis des Etats-Unis. Je ne sais pas combien de milliards ceux-ci leur ont donné — 20 milliards ? C'est ainsi qu'ils ont survécu. Et les Juifs philanthropes, dont ils exploitent les sentiments, ont peut-être versé 20 milliards — exempts d'impôts, soit dit en passant. La plus grande partie de cet argent provient des riches Juifs des Etats-Unis. Les sionistes ne veulent pas que le peuple américain sache tout cela. Quarante milliards de dollars donnés. Ça les regarde. Nous ne voulons pas nous mêler des affaires des Etats-Unis, mais pourquoi les Etats-Unis et, avant, le Royaume-Uni, situés, l'un — le Royaume-Uni — à 3 000 miles et l'autre, les Etats-Unis, à 7 000 miles, s'ingéreraient-ils dans nos affaires ? Est-ce l'équilibre des forces et les sphères d'influence ? Si les puissances occidentales estiment que le Moyen-Orient est une sphère d'influence occidentale, cela ne nous gêne pas. Et voici qu'émerge à l'horizon une nouvelle puissance. La Russie tsariste a disparu et une grande puissance, l'Union soviétique, apparaît. Et si l'on considère que l'Union soviétique n'est même pas à quelques centaines de kilomètres de la Palestine, pourquoi l'Union soviétique n'estimerait-elle pas aussi que, s'il y a une politique de sphères d'influence, quelqu'un pourrait peut-être comploter contre elle et lui nuire ?

107. Il y a eu une espèce d'affrontement. Mais depuis que M. Khrouchtchev a fait son apparition sur la scène, nous n'avons plus eu la "guerre froide" et il a établi les bases de la détente. Nous ne sommes pas assez naïfs pour ne pas savoir ce qu'il en est. J'espère qu'il n'y aura pas de heurt entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, car cela pourrait entraîner une guerre mondiale. Mais par erreur de calcul — après tout, les dirigeants sont des hommes —, il pourrait y avoir une grande guerre, et parce que les sionistes veulent que les choses aillent à leur gré, ils diront : "Acceptez le fait accompli. Nous sommes là-bas. Nous avons beaucoup souffert". Les Européens se sentent coupables; en tout cas, ils semblent avoir acquis un sentiment de culpabilité. Mais pourquoi ne pas réserver certaines terres en Europe et laisser les sionistes avoir leur Etat ? Pourquoi faut-il agir au détriment d'un autre peuple ? Oublions qu'il s'agit de Juifs. Nous avons prouvé qu'il s'agit d'Européens et de colonialistes. Pourquoi ? Parce que les Juifs se sont infiltrés dans toute la société occidentale et sont devenus très puissants, ce sont des banquiers, des négociants. Ils habitent les Etats-Unis. Allez 7^eme Avenue. Ils sont très

puissants. Tant mieux, nous sommes heureux qu'ils réussissent, mais pas à nos dépens.

108. Qu'avons-nous fait, nous autres Arabes, pas seulement les Palestiniens, à nos amis les Américains — et quand je dis "amis", je le pense — et au Royaume-Uni pour qu'ils s'ingèrent dans nos affaires et jouent la politique de puissance sur un échiquier non pas avec des pions en bois mais avec le destin d'un peuple ? Que leur avons-nous fait ? A qui avons-nous accordé nos concessions pétrolières ? A l'Union soviétique ? Non. Nous les avons accordées à des sociétés américaines ou anglaises. A qui avons-nous ouvert nos portes pour le commerce ? A l'Union soviétique ? Non. L'Union soviétique était en train de se développer industriellement. A l'époque, elle n'était pas en mesure d'exporter après la guerre mondiale. M. Malik nous rappelle toujours les 60 millions de Russes morts. L'Union soviétique n'était donc pas en mesure de vendre quoi que ce soit. Je crois que, maintenant, il y a des marchandises soviétiques au Moyen-Orient. Pourquoi pas ?

109. Qu'est-ce que nous vous avons fait, nos bons amis, les Américains et nos bons amis les Anglais ? L'illustre général de Gaulle a fini par constater que ce n'était pas juste que la question continue à traîner ainsi. Et qu'ont fait les sionistes ? Ils ont commencé à maudire l'homme qui a ranimé l'esprit de la France, cette grande nation.

110. Quiconque n'est pas pour eux est contre eux, même si la justice n'est pas de leur côté. Donc, les sionistes profitent de la tension. S'il n'y a pas de tension, les Etats-Unis ne leur enverront pas d'argent et les autres Juifs non plus, et ils seront donc insolvables. Ils ont dévalué leur livre plusieurs fois en deux ans. Israël n'est pas un Etat viable à moins de faire du commerce avec ses voisins. Nous arrivons donc à la conclusion que les sionistes ne veulent pas seulement une paix politique, mais également une paix économique. S'ils entendent raison et reconnaissent que les Palestiniens ont le droit inné à l'autodétermination, peut-être ferons-nous du commerce avec eux. Pourquoi pas ? Oublions qu'ils sont Juifs et rappelons-nous qu'ils sont Européens. Mais ils ont une crainte, et je me dois de leur dire que nous ne pouvons rien à l'égard de cette crainte.

111. Supposons qu'ils acceptent demain un Etat palestinien juxtaposé à leur Etat, qu'il s'agisse de Gaza ou de la rive occidentale ou même d'un Etat binational, peu importe. Même s'ils veulent garder leur intégrité, ils savent subconsciemment que tôt ou tard ils seront assimilés. Il y a des érudits parmi eux et ils savent fort bien que l'identité juive ou l'identité sioniste sera perdue. Mais pourquoi nous blâment-ils ? Nous voulons qu'ils conservent leur identité, mais nous savons que depuis l'époque d'Alexandre le Grand — ne remontons pas plus loin — les Byzantins, les Croisés et tous ceux qui sont venus dans la région ont été assimilés, non pas à dessein, mais par

la force de la culture sémite du pays, par la langue, les coutumes, les traditions. Voilà ce que craignent les sionistes, être assimilés. Mais que peuvent-ils faire d'autre ? S'ils maintiennent la tension, qu'arrivera-t-il ? Il se pourrait qu'ils compromettent la paix mondiale, parce que la ténacité des habitants de la région est proverbiale. Comme je l'ai dit, il y a assimilation. Vous connaissez ces Africains qui s'appellent des Algériens. Ils ne sont pas originaires de la péninsule. La plupart étaient des Berbères venant d'Europe. Les Arabes ne faisaient pas de prosélytisme, mais ils sont devenus Arabes. Il y a des forces dans l'arabisme qui ne dépendent pas de nous. Comme l'Islam, l'arabisme se propage. Nous n'avons jamais eu de missionnaires islamiques. Les Chinois peuvent confirmer ce que je dis : il y a des musulmans chinois. Les musulmans étaient allés en Chine en tant que négociants, à savoir les Arabes de Hadramut, et certains Chinois ont aimé le genre de vie de certains de ces négociants et ils sont devenus musulmans. Nous n'avons pas fait comme les chrétiens, catholiques ou protestants, et nous n'avons pas envoyé de missionnaires faire du prosélytisme. Je vous parle là de faits historiques.

112. Il en est de même pour l'idéologie. Bien que les Russes aient essayé de faire de la propagande à l'époque du Kominform, beaucoup sont devenus communistes indépendamment de la Russie, pensant que cette idéologie était bonne. Nous n'avons jamais fait de prosélytisme à l'égard de personne. Les sionistes ont peur d'être assimilés et qu'il n'y ait plus d'Israël, mais cela n'est pas notre faute. Nos frères palestiniens sont des gens pacifiques. Ils ont eu recours au terrorisme, mais qu'ont fait les sionistes ? Qu'a fait la Haganah ? Qu'a fait le Zvai Leumi ? J'ai parlé de certaines de leurs atrocités : Deir Yassin, l'hôtel du roi David. Faut-il répéter tout cela ? Ils ont eu recours au terrorisme. Tous les gens déçus ont recours au terrorisme. Pourquoi les hommes battent-ils leurs femmes ? Parce qu'ils sont déçus. De nos jours, ce sont les femmes qui battent leurs maris — et ensuite, ils se réconcilient. La frustration pousse à la folie. Autrefois, en droit anglo-saxon ou européen, ce n'était pas un crime de battre sa femme, mais dans notre partie du monde quiconque bat une autre personne est déclaré hors la loi.

113. Voilà la question. Comment pourrions-nous faire entendre raison aux Israéliens ? Nous ne pouvons pas leur dire que nous n'allons pas les assimiler, parce que nous ne voulons pas les assimiler. Dans le monde arabe, nous n'avons pas de système, pas de doctrine, missionnaire ou autre. C'est là la crainte subconsciente des sionistes, mais faut-il nous en blâmer ? Quelle est l'autre possibilité ? Supposons que la tension persiste et qu'il n'y ait pas de paix. Le monde peut-il se permettre un *statu quo* de ce genre — un *statu quo* relatif, parce qu'il n'y a pas de *statu quo* immuable. — Le monde peut-il se permettre une situation de cette nature ? J'affirme que non. Oubliez que je suis Arabe. Nous ne pouvons pas nous permettre cela, que nous soyons Arabes, Africains, Euro-

péens, Asiatiques ou quel que soit le groupe ethnique ou culturel auquel nous appartenons. Par conséquent, je m'adresse au Gouvernement israélien *in absentia*. Ces personnes ont prouvé et manifesté le fait o 'elles étaient désireuses de vivre en paix. On dira peu. : "Non, ce sont des terroristes". C'est à eux de se murer la bouche avant de traiter les autres de terroristes. Ceux qui ont commencé le terrorisme, d'après un verset du Coran, ce sont les tyrans.

114. Voilà la situation. Je ne tourne pas autour du pot, moi Baroody. Je vous parle en tant que simple observateur de la situation. Nous ne détestons pas les Juifs. Je ne déteste pas mes ennemis. Pourquoi les détesterais-je ? Ce sont des invités en ce monde. Nous y sommes tous des invités. Nous sommes ici aujourd'hui et demain nous n'y serons plus. Si nous n'avions pas eu cette conviction et cette philosophie, nous n'aurions pas eu de prophètes pour nous inspirer. Le prophète Michée, le prétendu prophète juif a dit "Aime la pitié, la justice, et marche humblement avec Dieu". Nous n'aurions pas eu Jésus, le fils de Marie. A la question : "Qui est Dieu ?", il a répondu "Dieu est amour". Nous n'aurions pas eu le prophète Mohammed, qui a commencé le Coran, non pas en disant "Dieu le Tout-Puissant, le Suprême, le Sublime", mais "Au nom de Dieu, le Miséricordieux "

115. Et voilà que, les Khazars viennent ranimer le colonialisme chez nous — "Khazars" signifiant les sionistes d'Europe. Que pensez-vous de cela ? C'est une chose périmée ! Arafat a dit du haut de la tribune "Nous voulons la paix — nous leur offrirons la branche d'olivier". On a dit qu'il avait également un revolver. Je ne sais pas s'il en avait un ou si son peuple en avait un symboliquement. Supposez que j'offre un rameau d'olivier à quelqu'un et qu'au sens figuré on me coupe la main; il faut quand même que j'aie quelque chose dans l'autre main pour me défendre. Non, ces sionistes trouvent des raisons à tout et je les plains terriblement.

116. J'espérais que mon cher ami, M. Moynihan, parlerait, mais son suppléant a pris sa place. Je ne sais pas si ma voix l'irrite ou s'il est occupé ailleurs. Mais j'aurai l'occasion de parler après l'avoir écouté. J'espère qu'il dira quelque chose qui nous mènera sur la voie de la paix. Après tout, la clef du problème est dans vos mains, Monsieur le représentant des Etats-Unis. Nous savons très bien que c'est une année d'élections mais qu'est-ce qu'une élection ? Les Présidents vont et viennent. C'est votre problème aussi bien que le nôtre. Vous voulez la paix, nous la voulons également et ces gens la veulent aussi. J'aurai l'occasion de parler lorsque notre ami, M. Moynihan, aura parlé et j'espère qu'il sera aussi modéré que nous l'espérons — j'entends par là son gouvernement bien entendu. Nous aimons tous les Etats-Unis. Qui n'aime pas le peuple des Etats-Unis ? Nous n'aimons pas la CIA, naturellement, mais la CIA n'est pas les Etats-Unis; comme le KGB n'est pas l'Union soviétique.

Nous ne voulons pas la guerre par personne interposée. Ouvrons nos cœurs.

117. Soit dit en passant, avant de conclure, il y a 10 ans, un correspondant espion m'a dit — quelqu'un de l'extérieur probablement, les correspondants ici sont bons — "Est-ce que vous ne seriez pas heureux de voir Abba Eban molesté et battu sur la Première Avenue ?" J'ai dit : "Quoi ?" Il m'a répondu : "C'est votre ennemi". Et je lui ai dit : "En politique oui, mais c'est un homme comme vous et moi. Si je pouvais, j'irais l'aider". Il m'a dit : "Quoi ?" Je lui ai répondu : "Vous êtes barbare ! Nous n'avons pas coupé la tête de Richard Cœur de Lion comme nous aurions pu le faire. Nous ne sommes pas comme vous; nous n'avons pas fait ce que vous avez fait en Europe et dans les tribunaux de Tokyo." Il s'est tu. Ils se sont rendus et ils ont été pendus. Avez-vous jamais entendu quoi que ce soit de moins chevaleresque ? Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous pouvons assurer les Israéliens qu'ils n'auront rien à craindre lorsque régnera la paix. Le peuple chez nous, y compris nos juifs, est magnanime et chevaleresque. J'ai dit aux Européens : "Vous êtes encore des enfants, car s'il n'y avait pas eu la Renaissance en Italie, vous seriez toujours des barbares, Et vous les Etats-Unis que nous aimons, vous êtes un grand pays du point de vue de l'industrie, mais pour la culture vous êtes des bébés — 200 ans, 1776."

118. Nous avons eu nos jours fastes. Nous avions des empires, qui se sont écroulés, et à juste titre, parce que nous étions enivrés de pouvoir. Trois empires arabes se sont écroulés. Mais nous avons un patrimoine de magnanimité et de sentiments chevaleresques. Je dirais à M. Herzog s'il était ici que son gouvernement n'a pas à avoir peur de nous. Ces Palestiniens sont leurs frères humains. Nous voulons la paix et je suis sûr que le peuple d'Israël, je ne parle pas du gouvernement, veut la paix. Le peuple de l'Union soviétique, qui jour après jour est calomnié par les sionistes, veut la paix. Le peuple des Etats-Unis veut la paix. Ce sont ces sacrés politiciens qui n'en veulent pas; non que leur cœur soit mauvais mais ils suivent toujours un système suranné. Si l'on n'adopte pas une nouvelle façon de traiter les affaires internationales, l'espèce humaine s'éteindra bientôt.

119. Je vous ai promis que je reprendrai la parole, surtout lorsque mon ami, M. Moynihan, aura parlé. S'il me paraît s'égarer, je lui parlerai d'une façon plus amicale, sans utiliser d'épithètes ou de mots obscènes. Nous parlerons raisonnablement, ce sont les Etats-Unis qui ont la clé du problème. Je ne sous-estime pas l'Union soviétique. Elle peut aussi pousser la porte une fois que la clé de la paix sera dans la serrure. Ne le feriez-vous pas, Monsieur Malik, si les Etats-Unis ouvraient la porte de la paix ? Je suis sûr que l'Union soviétique entrebâillerait la porte et que la concorde et l'harmonie régneraient entre les grandes puissances.

ces, et que la paix régnerait entre les Juifs et les Gentils sur la terre de Palestine, quelle que soit l'origine ethnique de ceux qui sont aujourd'hui en guerre.

La séance est levée à 13 h 20.

Notes

¹ Voir résolution 181 (II) de l'Assemblée générale.

² A/10217, par. 54.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Séances plénières, 2292e séance.*

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишете по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
